

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2282

Signature d'une convention cadre et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et La Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS)

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016
DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2282 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE ET D'UNE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA FONDATION
ENTREPRISE REUSSITE SCOLAIRE (FERS) (DIRECTION
DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite poursuivre le partenariat engagé depuis de nombreuses années avec la Fondation Entreprise Réussite Scolaire.

Créée par un réseau de grandes entreprises et par la Ville de Lyon et reconnue d'utilité publique en 1993, la Fondation se donne pour but d'aider à l'amélioration de la réussite scolaire des enfants, à leur ouverture sur les réalités économiques, techniques et culturelles du monde contemporain et à contribuer au développement des relations entre l'entreprise, l'école, les collectivités territoriales et les familles.

La Ville de Lyon développe un Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui vise, au travers des parcours scolaires et éducatifs, à amener les enfants de 2 à 16 ans à maîtriser les savoirs, savoir-faire et savoir-être, à développer le respect et la confiance pour soi et pour les autres, à devenir des adultes autonomes et responsables.

La Ville de Lyon s'appuie pour réaliser ces objectifs sur des partenaires impliqués dans l'éducatif et notamment sur la Fondation Entreprise Réussite Scolaire. En effet, cette Fondation, qui a un statut associatif, met l'expertise et les moyens des entreprises qui l'ont fondée au service de projets construits, en partenariat avec l'Inspection Académique.

La Ville de Lyon met gratuitement à disposition de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire des locaux administratifs situés 4 rue Joseph Serlin à Lyon 1^{er}, au 3^e étage. Ils ont une superficie d'environ 170 m², dont 130 m² à usage exclusif et environ 40 m² partagés, sachant que le mobilier est propriété de la Fondation.

La valeur locative annuelle du bien mis à disposition est estimée en 2016 à 24 709,50 euros/an.

La Ville de Lyon souhaite que la FERS puisse poursuivre son activité dans ces locaux.

Elle prendra également en charge les fluides (eau et électricité), le chauffage ainsi que la redevance.

Le ménage des locaux demeure quant à lui à la charge de la FERS, à l'exception des parties communes.

En contrepartie de la mise à disposition de ces locaux par la Ville de Lyon, la Fondation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

➤ Contribution à une meilleure connaissance du monde économique dans les écoles, en intégrant le développement du périscolaire lyonnais et notamment, les activités de vendredi après-midi développées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

➤ Implication dans les parcours de découverte des sciences, des techniques et des métiers scolaires comme périscolaires des écoles de la ville de Lyon.

➤ Mise à disposition des écoles de la Ville des équipements développés par la Fondation, à la fois pour les enseignements et pour les activités périscolaires.

Afin de contribuer aux actions communes engagées sur une communauté d'objectifs, la Ville de Lyon souhaite formaliser une convention cadre de partenariat en contrepartie de la gratuité des locaux et ce, pour la durée de la convention de leur mise à disposition, à savoir 4 ans. Cette convention cadre prévoit notamment une définition annuelle commune des actions.

Par ailleurs, les conditions d'occupation des locaux mis à disposition sont précisées dans une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit jointe au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. La mise à disposition à titre gratuit des locaux à usage administratif à la Fondation Entreprise Réussite Scolaire aux conditions sus-évoquées, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit est approuvée.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire est approuvée.

3. La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA